

CONTRAT

Maître d'ouvrage (MO)

ASL La Cour des Antonins

C/O société Tourny Gestion ORI, 5 rue Vauban, 33000 Bordeaux

Représentée par son Président, M

D'une part

Maître d'œuvre juridique (MOJ)

AARPI Rivière Avocats Associés

5 rue Vauban – 33000 Bordeaux

Représentée par Maître Emmanuelle Pouts Saint Germé

D'autre part

Préambule

Le maître d'ouvrage a sollicité le maître d'œuvre pour les assister dans le cadre du suivi des travaux de restauration de l'immeuble sis 25 rue des Lombards à Nîmes (33000).

La mission

La mission consiste en des prestations de maîtrise d'œuvre nécessaires pour :

- s'assurer que les travaux respectent :
 - une augmentation de surface de plancher inférieure à 10 % ;
 - une atteinte inférieure à 50 % des éléments hors fondations déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage ;
 - une atteinte inférieure à 50 % de la consistance des façades (hors ravalement) ;
 - une atteinte inférieure aux deux tiers d'au moins un des éléments de second œuvre suivant :
 - planchers ne déterminant pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ;
 - huisseries extérieures ;
 - cloisons intérieures ;
 - installations sanitaires et de plomberie ;
 - installations électriques ;
 - système de chauffage.
- s'assurer de la dissociabilité technique des travaux ne pouvant respecter les critères ci-dessus ;

Les honoraires

La rémunération de cette mission est arrêtée à la somme forfaitaire de 64.660€ (soixante-quatre six cent soixante euros toutes taxes comprises).

Ce forfait n'inclut pas le temps passé sur des questions, utiles à l'opération, mais hors des limites de la mission. Toute intervention liée à une modification technique ou au-delà du terme de la mission fera l'objet d'une facturation supplémentaire au taux horaire de 250,00 € HT.

Le 5 janvier 2022

Le Maître d'ouvrage


Le Maître d'œuvre juridique